

LINKY : La Cour des comptes révèle les mensonges d'ENEDIS

 michele-rivasi.eu/a-la-une/linky-la-cour-des-comptes-revele-les-mensonges-denedis/

Michèle RIVASI demande la mise en place d'un moratoire afin de répondre aux recommandations de la Cour des comptes.

Ce mercredi 7 février 2018, la cour des comptes a rendu un rapport à charge contre le compteur électrique LINKY déployé par ENEDIS. Ce rapport met en lumière les mensonges communiqués par ENEDIS pour justifier son compteur ainsi que les montages financiers utilisés :

- ENEDIS annonce en effet que le coût d'investissement ne sera pas répercuté sur les factures des consommateurs. Or la cour des comptes montre aujourd'hui qu'il s'agit **d'un dispositif « coûteux pour le consommateur mais avantageux pour ENEDIS »**. Le financement est en réalité « assuré par les usagers » et les conditions de rémunération d'ENEDIS sont « généreuses et doivent être revues ».
- **Le compteur LINKY tel qu'il est proposé ne respecte pas la directive européenne de 2009** qui demande le déploiement d'un compteur permettant la participation active du consommateur. Dans le cadre de la transition énergétique il est important que le citoyen connaisse sa consommation en temps réel enfin de pouvoir la diminuer pour réduire à la fois sa facture et la demande nationale de production d'électricité. Les anglais proposent gratuitement à ceux qui le souhaitent un affichage dans l'habitation de la consommation en temps réel en MWH et en Euros. Or le LINKY ne propose pas d'affichage dans l'habitation, il ne propose pas non plus la consommation en temps réel et n'indique pas le montant en euros de sa consommation. Comme le dit la cour des comptes, les moyens mis en place « sont insatisfaisants ».
- ENEDIS annonce que les compteurs sont obligatoires et qu'on ne peut pas s'y opposer. **Or la loi ne permet pas à ENEDIS de l'installer sans le consentement des usagers**. ENEDIS a déjà été contraint par la justice à Grenoble et à Toulouse de ne pas installer le compteur LINKY et même de remettre l'ancien compteur chez des personnes opposées pour des raisons de santé.

Pour Michèle RIVASI, députée européenne : *« La Cour des comptes montre aujourd'hui qu'ENEDIS a choisi ses propres intérêts financiers aux dépens de ceux des consommateurs. Ce compteur demandé par l'Union Européenne en 2009 aurait pu être un formidable outil de la transition énergétique et solidaire en permettant aux citoyens d'être actifs dans leur consommation d'électricité et ainsi de réduire leur consommation pour le bien de notre planète et de nos portefeuilles. ENEDIS, entreprise de service public, a agi pour son propre intérêt financier à l'encontre de celui des citoyens. **La cour des comptes montre ici qu'ENEDIS est la honte du service public !** »*

Michèle Rivasi demande à l'Etat de mettre en place un moratoire du déploiement des compteurs LINKY afin de répondre aux demandes de la cour des comptes :

- Révision des rémunérations d'ENEDIS,
- Réduction du coût pour le consommateur,
- Mise en place d'outils pour que les usagers soient actifs de leur consommation
- Mise en place d'un protocole de refus pour les personnes sensibles aux champs électromagnétiques et pour celles qui refusent de communiquer leurs données personnelles.



Articles similaires :
